

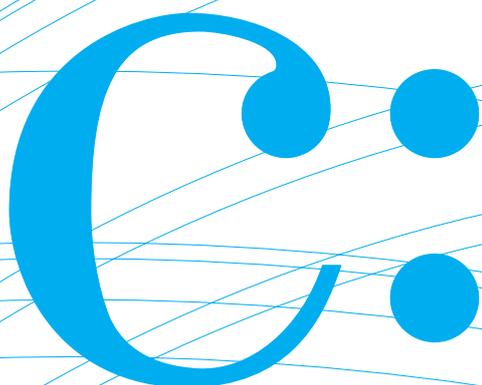
conservatoire
de lausanne

FAQ

parents d'élèves

tarifs 2021-2022

Version du 19 avril 2021



Dernières mises à jour – 19 avril 2021

FAQ destinée aux parents d'élèves

Tarifs 2021-2022

Le présent document, ainsi que ses annexes, apportent des compléments d'informations concernant la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire du Conservatoire de Lausanne pour l'année 2021-2022. La mise à jour des tarifs est induite par la mise en place de mesures nécessaires pour pérenniser le financement déficitaire du Conservatoire de Lausanne.

Le Conservatoire de Lausanne (CL) connaît depuis plusieurs années un déficit structurel important et croissant de son financement qui a jusqu'ici pu être absorbé par son fonds de réserve. Celui-ci étant prochainement épuisé, des mesures d'économie doivent être prises rapidement afin d'assurer un avenir durable à l'institution.

Ces mesures visent notamment à se rapprocher des recommandations et directives émises par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM) dans le cadre de l'application de la Loi sur les écoles de musique (LEM).

L'objectif est d'assurer le développement et la pérennité du Conservatoire de Lausanne au diapason des enjeux sociétaux tout en cultivant ses visées historiques d'excellence, de partage et d'innovation.

> [Détails des mesures :](#)

[Communiqué de presse du 11 février 2021 \(PDF\)](#)

Sommaire

[03 | Bases légales](#)

[04 | Budget](#)

[05 | Tarifs et écolages](#)

[08 | Pédagogie](#)

[09 | Rayonnement](#)

Acronymes

LEM Loi sur les écoles de musique (canton de Vaud)

FEM Fondation pour l'enseignement de la musique (canton de Vaud)

Mesure de financement et nouveaux tarifs : QU'EST-CE QUI CHANGE ?

> **Faibles augmentation des écolages 2021-2022**

Des augmentations, de 0.5% à 3%, interviennent dans notre grille tarifaire 2021-2022, en respect des plafonds fixés par la FEM qui détermine les tarifs directeurs cantonaux.

> **Écolage pour la participation aux ensembles**

Les activités d'ensemble offertes gratuitement jusqu'à maintenant feront l'objet d'un écolage raisonnable dès la rentrée d'août 2021. Cela représente : 130 CHF pour les lausannois et 165 CHF pour les non lausannois, inscrits au Conservatoire de Lausanne.

> **Écolage pour la formation à un 2^e instrument musique-école**

Jusqu'alors inclus dans l'offre forfaitaire de la structure musique-école, la formation à un 2^e instrument sera facturée en sus dès la rentrée d'août 2021. La tarification, bien que soudaine, a été adaptée et représente moins de 50% du tarif habituellement chargé aux élèves hors structure musique-école.

> **Pratique d'ensemble requise dès le secondaire**

La participation à un ensemble vocal ou instrumental du Conservatoire de Lausanne sera requise pour chaque élève à partir du niveau secondaire supérieur 1, dès la rentrée d'août 2021. L'élève s'inscrit à celui de son choix, dans la limite des places disponibles.

Les montants indiqués dans les tarifs d'études annuelles comprennent donc :

- Le cours individuel
- Le cours de solfège ou rythmique-solfège
- La participation à un ensemble (petit ou grand ensemble suivant les instruments)

La place de l'enseignement individuel est maintenue au cœur de notre projet d'établissement tout en incluant les pratiques collectives dans la formation.

> **Aides financières**

L'octroi d'aides sous forme de bourses aux familles qui rencontrent des difficultés financières est toujours possible : le secrétariat du Conservatoire de Lausanne est à disposition pour donner toutes informations nécessaires quant aux formalités qui s'y rapportent.

Bases légales

Depuis quand la LEM est-elle appliquée ? Quelle est son but ?

La « Loi sur les écoles de musique » (LEM) est entrée en vigueur en 2012.

Elle a pour but d'encourager et de structurer les études musicales à visée non professionnelle et d'organiser l'offre musicale dans le canton de Vaud, avec un financement du canton, des communes et des parents d'élèves.

- Lien vers le texte de LEM :
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/serac/fichiers_pdf/LEM.pdf

Quel est le rôle de la FEM ?

La Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), instituée par la loi, a pour mission de développer les objectifs de la LEM grâce à un financement paritaire du canton de Vaud et des communes.

- Lien vers la FEM :
<https://fem-vd.ch/>

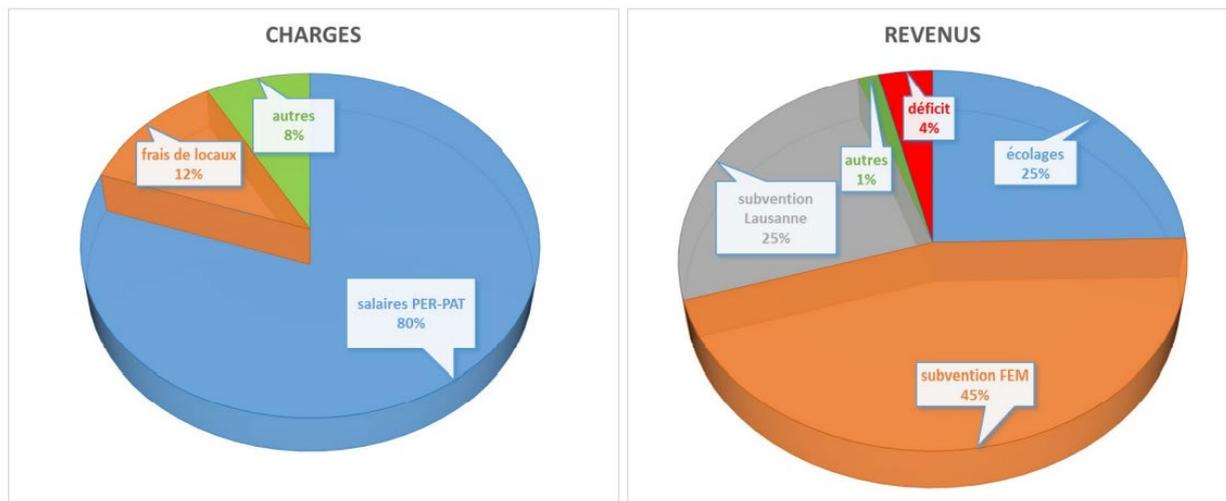
Quelle est la relation de la Fondation HEMU-CL avec le Conservatoire de Lausanne ?

La Fondation Haute Ecole de Musique – Conservatoire de Lausanne (Fondation HEMU-CL) est l'employeur des enseignant.es du Conservatoire de Lausanne et, à ce titre, elle est responsable des contrats et de l'équilibre financier du Conservatoire de Lausanne.

Pour mener à bien ses missions, elle reçoit des subventions provenant d'entités publiques [le canton de Vaud, Valais et Fribourg, la Municipalité de la commune de Lausanne et la FEM], selon leurs règles.

- Lien vers les statuts de la Fondation HEMU-CL :
https://www.conservatoire-lausanne.ch/fileadmin/documents/pdf/Conseil_de_fondation_et_direction/statuts_fondation_HEMU-CL_03.2019_WEB.pdf

Quelles sont les charges du Conservatoire de Lausanne et comment se financent-elles?



Le budget 2021 du Conservatoire de Lausanne est de CHF 8'092'100

Les revenus du Conservatoire de Lausanne sont de trois ordres :

- 1) En vertu de la LEM, les subventions de la FEM représentent le 45% des revenus du Conservatoire de Lausanne.
- 2) La Ville de Lausanne, par son rôle historique, poursuit son soutien volontaire aux écoles qui ont leur siège sur son territoire. C'est une des rares communes du canton qui distribue, en plus de sa participation légale au « pot commun » FEM, des subventions substantielles supplémentaires, en sus de la mise à disposition des locaux et qui représentent le 25% des revenus du Conservatoire de Lausanne
Le montant de la subvention directe de la Ville de Lausanne est :
 - 1'159'300 CHF, en sus de sa contribution annuelle par habitant à la FEM
 - 831'000 CHF pour les locaux
- 3) Les écolages des élèves, représentent le 25% des revenus de l'école.

À noter que le déficit prévu pour 2021 est de l'ordre de 300'000 CHF et ne fera que s'aggraver annuellement sans mesures structurelles (économies et recettes). Le fonds de réserve arrivant à épuisement prochainement, il est impératif d'agir.

Tarifs & Ecolages

Quelle est l'augmentation d'écolage prévue pour les cours?

L'augmentation globale des tarifs pour l'année 2021-2022 se situe entre 0,5% à 3%.

Les deux seules exceptions concernent la facturation des cours donnés pour le second instrument, discipline facultative jusque-là offert gratuitement pour les élèves de la structure musique-école, ainsi que l'ajout d'un écolage modéré pour la participation aux ensembles : 130 CHF pour les lausannois et 165 CHF pour les non-lausannois.

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque les planchers et plafonds d'écolages pour les élèves lausannois et non-lausannois ?

Afin d'assurer un financement équitable des écoles et de promouvoir une certaine cohérence entre les tarifs d'écolages, la FEM fixe chaque année le plancher (minimum) et le plafond (maximum) du montant des écolages pour les élèves subventionnés dans les écoles de musique reconnues. Dans tous les cas, les augmentations opérées au Conservatoire de Lausanne respectent la grille de tarification de la FEM.

En plus de ses contributions à la FEM, la commune de Lausanne prend en charge les frais des locaux et verse une subvention complémentaire directement au Conservatoire de Lausanne, qui est notamment destinée à maintenir des écolages plus bas pour tous les élèves lausannois. Pour cette raison le tarif « L » (pour habitant.es de Lausanne) proposé par le Conservatoire de Lausanne est inférieur au tarif « normal » destiné aux élèves habitants hors de la commune de Lausanne.

- [Lien vers la directive sur les écolages de la FEM pour l'année 2019/2020](https://fem-vd.ch/wp-content/uploads/2019/08/DirectiveEcolages2019_2020.pdf)
https://fem-vd.ch/wp-content/uploads/2019/08/DirectiveEcolages2019_2020.pdf

Pour les cours d'ensemble, quelle augmentation d'écolages est possible en comparaison avec le plafond FEM ?

La FEM n'édicte pas de plancher ni de plafond pour les cours d'ensemble, contrairement aux cours théoriques collectifs. Il est à noter que le tarif de 130 CHF « L » ou 165 CHF « normal » divisé par le nombre de semaines d'activité, porte le coût moyen par cours d'ensemble à moins de 5 CHF/semaine.

- [Lien vers la directive sur les écolages de la FEM pour l'année 2019/2020](https://fem-vd.ch/wp-content/uploads/2019/08/DirectiveEcolages2019_2020.pdf)
https://fem-vd.ch/wp-content/uploads/2019/08/DirectiveEcolages2019_2020.pdf

La participation à une activité d'ensemble est-elle requise pour tous les élèves ? Depuis quand ? A quel prix ?

La participation à un ensemble vocal ou instrumental est requise dès la rentrée 2021-2022 pour les cours d'instrument ou chant de niveau secondaire supérieur, ou certificat et attestation.

Elle demeure donc optionnelle pour tous les autres niveaux.

1. Participation obligatoire aux ensembles

Les écolages pour la participation sont déjà inclus dans les tarifs prévus pour l'année scolaire 2021-2022 :

Niveaux secondaire supérieur 1, 2 et 3 avec 50 minutes individuel hebdo, solfège et ensemble

1'830 CHF pour les lausannois

2'435 CHF pour les non-lausannois

Niveaux certificat et attestation avec 60 min. individuel hebdo, solfège et ensemble

1'980 CHF pour les lausannois

2'645 CHF pour les non-lausannois

2. Participation facultative aux ensembles

Les taxes de participation s'ajoutent aux forfaits pour l'année scolaire 2021-2022 :

Niveaux préparatoire à secondaire : élèves avec autre cours

130 CHF pour les lausannois

165 CHF pour les non-lausannois

Les taxes de participation pour tous les ensembles du Conservatoire de Lausanne :

Tous niveaux : élèves sans autre cours

270 CHF pour les lausannois

340 CHF pour les non-lausannois

Les détails sont à disposition dans les documents « Tarifs de l'année scolaire 2021-2022 » qui accompagne le mail avec la Lettre aux élèves et aux parents d'élèves du Conservatoire de Lausanne, du 1er avril 2021.

➤ [Tarifs 2021-2022](#)

Peut-on encore augmenter les écolages pour les élèves non-lausannois ?

Au niveau des écolages, la FEM fixe des plafonds et des planchers. A l'intérieur de cette fourchette les écoles sont libres de fixer leurs tarifs si tant est qu'elles parviennent à l'équilibre budgétaire avec l'ensemble de leurs revenus.

Avec son soutien important aux écoles de musique et dans le but de garantir l'accessibilité à un enseignement de qualité à ses résidents, la Ville de Lausanne demande aux écoles qu'elle soutient de différencier les tarifs pour lausannois et non-lausannois. Le tarif non-lausannois correspond au tarif de base, le soutien direct de la Ville permet aux écoles d'apporter un rabais pour les élèves lausannois. Si des financements complémentaires permettaient de diminuer le tarif pour les élèves non-lausannois la Ville ne s'y opposera pas par principe. La différenciation n'est pas un but en soi mais une conséquence du soutien supplémentaire de la Ville de Lausanne à ses résidents.

Le soutien de la ville de Lausanne s'inscrit en ligne avec le cadre de la politique culturelle de la Ville de Lausanne poursuivant trois objectifs principaux :

1. promouvoir l'accessibilité à un enseignement musical de qualité ;
2. promouvoir les talents musicaux ;
3. favoriser la relève des musicien.nes amateur.es et professionnel.les.

➤ [Lien vers la directive sur les écolages de la FEM pour l'année 2019/2020](https://fem-vd.ch/wp-content/uploads/2019/08/DirectiveEcolages2019_2020.pdf)
https://fem-vd.ch/wp-content/uploads/2019/08/DirectiveEcolages2019_2020.pdf

La réduction d'écolage est-elle encore possible pour les familles dont deux enfants ou plus sont inscrits ?

Si deux enfants ou plus de la même famille sont inscrits au Conservatoire de Lausanne, une réduction d'écolage de 30% est appliquée pour l'(les) enfant(s) qui a(ont) l'(les) écolage(s) le(s) moins cher(s).

Cette réduction ne s'applique pas au 2^e écolage si deux enfants sont inscrits à la structure musique-école, en Pré-HEM, en certificat supérieur ou bénéficient d'un double cours.

➤ [Tarifs 2021-2022](#)

Des aides sont-elles prévues pour les élèves en grave difficulté financière ?

L'octroi d'aides financières sous forme de bourses aux familles qui rencontrent des difficultés financières est toujours possible. La Fondation Culturelle de même que les Amis du Conservatoire de Lausanne délivrent chaque année des bourses à plusieurs élèves pour couvrir une partie de leur écolage.

Des aides particulières peuvent être demandées auprès de :

- La Fondation culturelle HEMU-CL :
www.conservatoire-lausanne.ch/fondation-culturelle
- L'association des Amis du Conservatoire :
www.conservatoire-lausanne.ch/aacl

Pédagogie

Est-il possible pour tout élève du Conservatoire de Lausanne de se former à la pratique d'un 2e instrument ? Combien cela coûte-t-il ?

N'importe quel élève du Conservatoire de Lausanne peut choisir de suivre des cours supplémentaires au Conservatoire de Lausanne pour se former à un 2^e instrument, dans la limite des places disponibles.

➤ [Tarifs 2021-2022](#)

Pourquoi la formation à un 2e instrument est-elle soudainement payante pour les élèves inscrits à la structure musique-école ?

Jusqu'alors inclus dans l'offre forfaitaire de la structure musique-école, la formation à un 2e instrument sera facturée en sus dès la rentrée d'août 2021. La tarification, bien que soudaine, a été adaptée et représente moins de 50% du tarif habituellement chargé aux élèves hors structure musique-école.

La pratique sérieuse d'un 2e instrument demande grande volonté et disponibilité. Les places disponibles étant rares, le souhait est de pouvoir les mettre à disposition des élèves particulièrement motivés de sorte à ne pas priver d'autres élèves désireux de débiter un instrument au Conservatoire de cette possibilité.

L'octroi d'aides sous forme de bourses aux familles qui rencontrent des difficultés financières est toujours possible.

Quels sont les changements prévus dans l'organisation des cours individuels et collectifs ?

Il est souhaité de renforcer la place de la pratique collective instrumentale au sein des différentes formations du Conservatoire de Lausanne. Cette dimension doit compléter harmonieusement les cours individuels d'instrument et l'apprentissage du solfège, et ce, dès le plus jeune âge. Les ensembles du Conservatoire de Lausanne remplissent déjà cette fonction, mais nous souhaitons lui donner une plus grande importance encore, y compris pour les instruments polyphoniques pour lesquels les possibilités de jouer en ensemble sont plus rares.

Il s'agit donc de redimensionner progressivement la pratique de la musique de chambre, des petits ensembles et de l'orchestre, et de l'intégrer encore mieux, voire systématiquement à partir d'un certain niveau, aux cursus des élèves — l'objectif au long terme étant de construire une « chaîne » de pratiques collectives du préparatoire au certificat. Il est évident que cela ne remet aucunement en cause l'importance de l'enseignement individuel qui continuera à constituer le cœur de la formation instrumentale.

Les cours de la structure musique-école subiront-ils des modifications ?

Non, aucune modification autre que la tarification du second instrument n'est prévue.

➤ Voir chapitre [Tarifs et Ecolages](#)

Les cours de Pré-HEM subiront-ils des modifications ?

Non, aucune modification n'est prévue.

Rayonnement

Quel sera l'impact sur la participation des élèves aux manifestations culturelles régionales ?

Les élèves continueront à prendre part à des activités musicales attractives et à leur diffusion d'un point de vue régional ou national. Par contre, la Direction sera attentive à obtenir des fonds issus de mécénat pour financer les activités extraordinaires plus onéreuses, donc hors budget.

En quoi le Conservatoire de Lausanne se distingue-t-il des autres écoles de musique du canton ?

Le Conservatoire de Lausanne offre un enseignement de qualité donné à tous les niveaux, il se distingue notamment par l'encadrement qu'il est en mesure d'offrir aux jeunes talents par l'accès aux filières d'encouragement musique-école et Pré-HEM ainsi que la proximité avec une Haute Ecole qu'est l'HEMU. Le Conservatoire de Lausanne est en cours d'obtention du label national PreCollege Music CH.

Environ 55% des élèves qui suivent un cursus musique-école poursuivent leurs études dans la section Pré-HEM puis à l'HEMU ou dans une autre HEM. Les 45% restant choisissent des filières d'études académiques (40%) ou professionnelles (5%) tout en continuant à pratiquer leur instrument en amateurs de haut niveau. La quasi-totalité de nos élèves de pré-HEM qui se présentent aux concours d'entrée d'une HEM suisse y sont admis.